

PIECES A FOURNIR **DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ**

(Validité des cartes d'identité : 10 ans – GRATUITE)

PRESENCE DE CHAQUE PERSONNE (signatures et empreinte)

- Deux photos d'identité *identiques et récentes* et parfaitement ressemblantes, tête nue, de face, sur **fond neutre** (pas blanc) de **format 35 mm de large et 45 mm de haut** en couleur ou noir et blanc. **La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).**
- Ancienne carte d'identité (y compris la carte d'identité cartonnée) ou déclaration de perte (à faire en Mairie) ou de vol (à faire en gendarmerie ou au commissariat de police). En cas de *non présentation de l'ancienne carte d'identité*, se présenter avec un timbre fiscal de 25 € et un document avec photographie (permis de conduire, carte vitale, carte de transport...)
- Copie intégrale de l'acte de naissance (seulement dans le cas où la personne fait une première demande ou si sa carte d'identité plastifiée est périmée depuis plus de deux ans). En cas de non présentation de l'acte de naissance, indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- Justificatif de domicile (factures diverses, avis d'imposition, quittance de loyer, attestation d'assurance de logement...) **datant de moins de trois mois à l'adresse exacte.**

A joindre en supplément, en cas d'une demande de carte d'identité

d'un mineur :

- Copie de la carte d'identité valide du parent qui signe l'autorisation parentale
- Jugement du divorce (Nom et signature de l'autorité, état civil des parents et du mineur, autorité parentale et domicile du mineur).

d'un majeur domicilié chez ses parents :

- Attestation de domicile sur l'honneur du ou des parents (sur papier libre)
- Copie de la carte d'identité de l'hébergeant

L'enfant mineur signe sa demande de carte d'identité dès qu'il le peut et fait l'empreinte (non obligatoire au dessous de 13 ans)